



Litige sur un site internet

Par **Stratold**, le **07/01/2009** à **12:32**

Bonjour,
Je dirige un camping, et un de mes clients Allemand et ancien ami, m'a proposé il y a plusieurs années, de me faire un site internet. En contre partie, il obtenait des avantages et des gratuités pour ses vacances. Je précise que cette personne est un passionné d'informatique et non pas un professionnel.
En 2007, nous avons eu un petit différent (je passe sur les détails...), et il est parti du camping en nous laissant une "ardoise".
Aujourd'hui, il veut fermer mon site et bloque toutes mes demandes de réservation !!! et me demande de payer 7000€.
Vu la tournure en 2007, j'ai fait faire un nouveau site (par un professionnel cette fois ...) en 2008. Aujourd'hui, le nouveau site est en place, mais tout le référencement des dernières années est perdu et toutes les réservations pour la prochaine saison sont bloquées.
Donc, ma question est, ai je un recours pour récupérer mon site (le nom du site est mon enseigne) et éventuellement me retourner contre lui du fait du préjudice financier et moral qu'il me fait subir?
Merci de vos réponses,
Laurent